

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONVOCAION A LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Exécution des articles L.2121.7, L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil communautaire se réunira le **Mardi 07 décembre 2021 à 18h30** - Salle des Fêtes - 32100 CAUSSENS.

Le Conseil sera également retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes de la Ténarèze à l'adresse suivante et accessible directement depuis le site cc-tenareze.fr / onglet à droite / chaîne YouTube :

https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber

ORDRE DU JOUR :

- 00 Communication des décisions prises par le président par délégation du conseil communautaire ;
- 00Bis Approbation du procès-verbal de la séance publique du 07 octobre 2021 ;
- 01. Adoption du plan d'actions Tourisme 2021-2026 ;
- 02. Modification des statuts du PETR du Pays d'Armagnac ;
- 03. Ouverture dominicale des commerces de détail dans le cadre des dimanches du Maire pour 2022 ;
- 04. Renouvellement de la ligne de trésorerie ;
- 05. Avis Conforme sur un emprunt du CIAS pour 2021 - Budget Annexe - Cuisine centrale ;
- 06. Attribution du marché déconstruction désamiantage Centre Salvandy ;
- 07. Convention accompagnement ANCT Ingénierie financière sur le projet du Centre Salvandy ;
- 08. Questions diverses.

A Condom, le 1^{er} décembre 2021,

Le Président de la Communauté de
Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,



Maurice BOISON